

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 11 mars 2024 à compter de 19 h 00 :

Sont présents :

Maire	Pierre Gagné
Conseillers	Marc-André Routhier, siège numéro 3
Conseillères	Joanie Thibault, siège numéro 2 Josée Gougeon, siège numéro 4
Absents :	Ghislain Collin, siège numéro 5 Réjean Desjardins, siège numéro 1

Siège numéro 6 vacant

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Gagné, qui ne vote sur aucune proposition à moins d'avis contraire.

Sont également présents :

Robert Leclair, directeur général greffier-trésorier, et Handie Ladouceur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe qui agissent comme greffiers de cette séance.

Nombre de citoyens présents : 17

VALIDATION DU QUORUM

Trois conseillers étant présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19h00.

2024-03-3469

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josée Gougeon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en y ajoutant le point 8.1 à Varia:

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2024
 - 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024
 - 3.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024
4. **TRÉSORERIE**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer pour février 2024

5. DIRECTIONS

- 5.1 Cession à Jean-Claude Gougeon
- 5.2 Avis de motion et dépôt du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

6. URBANISME

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 164-03 relatif au zonage
- 6.2 Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation
- 6.3 Abrogation de la résolution 2023-12-3415 concernant le CCU

7. SÉCURITÉ CIVILE

- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 324 concernant la prévention des incendies
- 7.2 Ressources matérielles et humaines - protection incendie
- 7.3 Adoption du budget 2024 de la régie de sécurité incendie

8. VARIA

- 8.1 Contrat au vérificateur financier Raymond Chabot Grant Thornton

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2024-03-3470 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanie Thibault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2024.

Adoptée

2024-03-3471 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 février 2024.

Adoptée

2024-03-3472 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024 - BUDGET

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2024.

Adoptée

2024-03-3473

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024 - TAXATION

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2024.

Adoptée

SUIVIS ET POINTS D'INFORMATION

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2024-03-3474

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de février 2024 tels qu'ils sont présentés :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024</u>			
Solde au 31 janvier 2024	-227 109,91 \$		
Dépôts taxes municipales	46 443,78 \$		
Dépôts autres revenus	5 497,21 \$		
Revenus PIQM Règl. 256	128 205,30 \$		
Contrat déneigement MTQ tranche 2	39 047,56 \$		
Intérêts	258,41 \$		
Total des revenus	219 452,26 \$		
Liquidité	171 635,21 \$		
Intérêt sur liquidités	1 201,73 \$		
Total des liquidités disponibles	165 179,29 \$		
Total	165 179,29 \$		

Chèques fournisseurs	1 237,08 \$		
Déboursés fournisseurs	39 094,19 \$		
Déboursés manuels fournisseurs	4 882,10 \$		
Paiements directs fournisseurs	96 745,71 \$		
Salaires mensuels	57 999,36 \$		
Paiements mensuels (Camions & autres)	49 220,19 \$		
<i>Marge de crédit</i>	<i>-5 153,10 \$</i>		
<i>Affectation temporaire du surplus libre</i>	<i>-534 090,74 \$</i>		
<i>Capital-Int. Règl. 256 aqueduc</i>	<i>233 304,45 \$</i>		
<i>Capital-Int. Règl. 310</i>	<i>175 699,66 \$</i>		
Total des dépenses	118 938,90 \$		
Solde de banque	-126 596,55 \$		
Surplus libres	172 836,94 \$		
Liquidités disponibles	46 240,39 \$		

Le greffier-trésorier, Robert Leclair, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

Adoptée

DIRECTION

2024-03-3475

CESSION À JEAN-CLAUDE GOUGEON

CONSIDÉRANT QU'une partie d'une ancienne route appartenant à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a été déplacée et privatisée il y a plusieurs années, qu'elle a fait l'objet de la rénovation cadastrale et est maintenant connue comme étant le lot 5 790 375, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, et que ce lot se situe sur le terrain étant le lot 5 238 307, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Claude Gougeon, propriétaire actuel du lot 5 238 307, désire régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le lot 5 790 375, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, étant une petite partie d'un ancien chemin appartenant à la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, soit cédé à Monsieur Jean-Claude Gougeon, afin de régulariser la situation; et

Que tous les frais encourus par cette transaction soient payés par le cessionnaire, monsieur Jean-Claude Gougeon et que le Maire, Pierre Gagné et le directeur général, Monsieur Robert Leclair, ou leurs remplaçants respectifs, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de cession chez le notaire.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2-2024 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Marc-André Routhier, par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 299-2-2024 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal;
- dépose le projet du règlement numéro 299-2-2024 intitulé règlement 299-2-2024 abrogeant et remplaçant le règlement 299-1-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture.

URBANISME

2024-03-3476

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 164-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 164 RELATIF AU ZONAGE

La conseillère Joanie Thibault, par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 164-03 modifiant le règlement 164 relatif au zonage.
- dépose pour adoption le premier projet du règlement numéro 164-03 intitulé règlement 164-03 modifiant le règlement 164 relatif au zonage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet du règlement 164-03 modifiant le règlement 164 relatif au zonage en vue de son adoption lors d'une prochaine séance du conseil et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Adoptée

2024-03-3477

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUIVANT L'AVIS DE MOTION ET LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 164-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 164 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 164-03 modifiant le règlement numéro 164 relatif au zonage;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 126 et 127 LAU), une consultation publique sur les projets doit être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir une assemblée publique de consultation en date du 2 avril 2024 à 18h à la salle Arc-en-ciel située au 22, chemin de l'Arc-en-ciel, laquelle sera annoncée par avis public au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.qc.ca.

Adoptée

2024-03-3478

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) sont tenus de respecter le code d'éthique et de déontologie en vigueur adopté par le conseil de la Municipalité;

ATTENDU QUE les candidats qui se sont présentés sont peu nombreux;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont choisis et nommés par résolution du conseil tel que prévu par notre règlement 303 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2023-12-3415 concernant les membres du CCU.

Adoptée

SÉCURITÉ CIVILE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 324 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Le conseiller Marc-André Routhier, par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 324 relatif à la prévention des incendies et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.
- dépose le projet du règlement numéro 324 intitulé règlement 324 concernant la prévention des incendies.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture.

2024-03-3479

AUTORISATION D'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN POUR ASSURER LA PROTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides débutera ses opérations le 21 mars 2024 à la suite de l'adoption du règlement relatif à la constitution de la Régie ;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines nécessaires à la protection incendie seront embauchées uniquement lorsque les systèmes comptables de la Régie seront implantés et que les budgets seront disponibles ;

CONSIDÉRANT que les ressources matérielles tel que les véhicules et les équipements seront transférées à la Régie uniquement lorsque le processus de règlement d'emprunt sera finalisé ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la protection incendie des sept municipalités membres de la Régie, ces ressources humaines et matérielles sont nécessaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-

Pontmain accepte de prêter temporairement ses ressources humaines et matériels à la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides pour assurer la protection incendie de l'ensemble de son territoire.

Adoptée

2024-03-3480 **ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides de dresser les prévisions budgétaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie d'indiquer aux municipalités membres une estimation de leur contribution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la régie a reçu et étudié les prévisions budgétaires 2024 avant la transmission aux sept municipalités membres;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur du budget de la Régie deviendra effective que lorsque les deux tiers des municipalités membres l'auront adopté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain adopte les prévisions budgétaires 2024 de la Régie incendie et civile Hautes Laurentides, tel que présenté au tableau ci-dessous :

Municipalité	Quote-Part en %	Quote-part en \$
Chute-Saint-Philippe	13.26	173 389.36
Lac-Saint-Paul	6.41	83 827.21
Lac-des-Écorces	24.67	322 427.19
Kiamika	9.37	122 534.48
Lac-du-Cerf	8.49	111 018.50
Notre-Dame-de-Pontmain	12.46	162 890.25
Ferme-Neuve	25.34	331 189.01
TOTAL	100%	1 307 276

Adoptée

POINTS D'INFORMATION

Le Maire fait un rappel concernant les élections partielles à venir.

VARIA

2024-03-3481 **OCTOI DU CONTRAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON À TITRE DE VÉRIFICATEUR FINANCIER**

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été mandatée comme vérificateur externe pour 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité désire accepter l'offre faite par RCGT pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule offre en 2023 soit celle de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

pour les années 2023, 2024 et 2025 reçue par courriel le 14 février 2024 et qui se détaille comme suit :

	2023	2024	2025
Audit	28 000 \$	29 000 \$	30 000 \$

Le greffier-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Heures :19h19 – 2 Citoyens ont pris la parole.

2024-03-3482

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever la séance. Il est 19h24.

(signé)

Pierre Gagné
Maire

(signé)

Robert Leclair
Directeur général